Normes de rédaction

Tout auteur désirant publier un article thématique, un article pour la rubrique des « travaux et des jours », une fiche technique ou une note de lecture dans notre revue doit lire attentivement les instructions suivantes et les suivre durant la rédaction de sa contribution.

SOUMISSION DES DOCUMENTS.

MODES DE SOUMISSION.

Les articles doivent être envoyés dans les délais mentionnés dans les appels à contribution.

Ils peuvent être envoyés à la *Revue ¿ Interrogations ?* :

● Par voie postale uniquement sur CD (Revue Interrogations, 36 Rue Mégevand, 25000 Besançon) ;

● Par courriel directement à la revue : revueinterrogations@yahoo.fr. En cas de non-réponse de la part du coordinateur de la revue (5 jours après envoi du mail), ou si l'adresse mail de ce dernier semble dysfonctionnée, transmettez un mail à l'adresse suivante : pfugier@edu.univ-fcomte.fr

LA SELECTION DES ARTICLES.

● Tout article parvenant à la revue est lu une première fois par le comité de rédaction qui jugera de sa qualité de mise en forme, de sa lisibilité et de son adéquation avec l'appel à contribution et les objectifs de la revue.

● Dans un deuxième temps, les articles sélectionnés seront adressés, anonymement, à deux membres de notre comité de lecture qui devront se prononcer sur sa qualité scientifique et méthodologique.

● Quatre réponses sont possibles de la part du comité de lecture : texte accepté pour publication ; texte accepté pour publication sous réserve de modifications mineures, texte accepté pour publication sous réserve de modifications majeures ; texte refusé.

● Le comité de lecture est souverain et ses décisions sont sans appel.

● Dans le cas d'une demande de modification, le texte est retourné à son auteur accompagné des indications des comités de lecture et de rédaction pour correction.

● Cette étape ne préjuge en aucun cas de la publication du texte.

● Un texte pourra être retourné plusieurs fois à son auteur pour corrections successives jusqu'à avis favorable de la part du comité de rédaction.

LES DIFFERENTS DOCUMENTS PUBLIES DANS LA REVUE.

TAILLE DES ARTICLES ET NOTES DE LECTURE.

● Tous les articles doivent être dactylographiés en police de caractère Times New Roman, taille de police 12. Le texte doit être justifié et présenté en interligne de 1,5.

● **Le nombre maximum de signe comprend les notes de bas de page, les espaces, le résumé, l'abstract, les mots-clés et key-words.**

● **Les articles thématiques** doivent contenir au maximum 40.000 signes.

● Les articles pour les rubriques « **Fiche technique** » et « **Des travaux et des jours** » doivent contenir au maximum 20.000 signes.

● **Les notes de lecture** doivent contenir au maximum 10.000 signes. Lors de leur transmission au comité de rédaction, elles doivent être accompagnées d'un fichier image (**en format jpeg**) présentant la couverture de l'ouvrage. S'il le désire, l'auteur peut intégrer l'image de couverture dans sa note de lecture, en plaçant l'image entre la référence de l'ouvrage et le corps du texte.

NORMES DE PRESENTATION DES ARTICLES.

● L'article débute par son titre, suivi, en dessous, du nom et prénom de l'auteur (seules les premières lettres du nom et prénom seront en majuscule). Suit, la ligne suivante, son statut/titre professionnel ou universitaire et éventuellement son laboratoire ou unité de recherche de rattachement.

● Aucun article ne doit comporter un sommaire.

● Les articles doivent être organisés en plusieurs parties. Il conviendra de ne pas dépasser deux niveaux de titre.

● En ce qui concerne les articles thématiques, il est demandé aux auteurs de faire apparaître, avant leur introduction, un résumé de 1000 signes maximum, accompagné de cinq mots clefs. Devront suivre le titre de l'article en anglais, le résumé en anglais (intitulé *summary*) et enfin les mots clefs en anglais (intitulés *key words*).

● Par contre, il n'est pas demandé de résumé, d'abstract ni de mots clefs et key-words pour les Fiches techniques, articles « Des travaux et des jours » et notes de lecture.

● En ce qui concerne les notes de lecture, le titre de l'article sera la référence de l'ouvrage dont il est fait recension.

BIOGRAPHIE/BIBLIOGRAPHIE DE L'AUTEUR.

● Chaque auteur peut nous fournir diverses indications : des informations d'ordre biographique d'une part (nom, prénom, courriel, institution de rattachement, statut, champ(s) de recherche, âge, etc.) ainsi que des informations d'ordre bibliographique d'autre part (ses principales contributions). Ces données seront publiées en ligne et accompagneront les articles. L'auteur doit les transmettre sous la forme d'une pièce jointe distincte de son article.

● Tous les documents doivent être enregistrés au format RTF ou Word XP.

NORMES DE REDACTION.

CITATIONS, NOTES, FORMATAGE ET DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES.

● **LES NOTES** : les notes apparaissent en fin de document à l'aide d'un renvoi en note de fin. Elles doivent être dactylographiées en police de caractère Times New Roman. Le texte doit être justifié.

● **CITATION** : les citations (auteur ou extrait d'entretien) doivent être insérées dans le texte entre des guillemets français («»). Le corps du texte cité doit être mis en italique ; la ponctuation faisant partie de la citation doit être comprise à l'intérieur des guillemets. Les citations d'auteurs seront référencées en note de fin de texte (normes françaises). Pour les normes de présentation, nous vous renvoyons à la partie Références bibliographiques et Numériques.

● **FORMATAGE** : les guillemets anglais ("") servent à indiquer que l'on prend des distances par rapport au sens courant d'un terme ou expression. Le style italique sera utilisé pour marque des expressions ou mots étrangers. Aucun autre formatage ne sera accepté.

● **DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES** : il est possible de joindre des documents iconographiques aux articles. Les images doivent être au format JPEG. Il n'y a pas de limitation en ce qui concerne la hauteur du document mais sa largeur doit être de 488 pixels maximum. Les documents iconographiques ne feront pas plus de 50 Ko chacun.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET NUMERIQUES.

● **BIBLIOGRAPHIE** : dans la bibliographie située en fin d'article, l'ordre alphabétique est de mise. Le nom de (ou des) auteur(s) apparaît en premier suivi du prénom (par exemple : Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1984). A l'inverse, indiquer dans l'ordre l'initiale du prénom puis le nom de (ou des) auteur(s) dans les notes de fin de texte (par exemple : P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1984).

● **POUR REFERENCER UN OUVRAGE**, il convient de citer :

• L'auteur (ou les auteurs, jusqu'à trois auteurs inclus). Pour les ouvrages anonymes comme les actes de colloques ou les recueils collectifs, on ne renseigne pas la partie auteur ou on indique qui a dirigé l'ouvrage – en utilisant l'abréviation (dir.) après le nom et le prénom. Dans le cadre

d'une publication collective, indiquer le premier auteur (par ordre alphabétique) précédés de la notation « et al. ».

• Le titre en italiques. Entre crochets, la date de l'édition originale.

• Eventuellement le prénom et le nom du traducteur (abréviation : trad.) ; ou le prénom et le nom de l'éditeur du texte (genre : texte établi et annoté par…).

• Le numéro de l'édition.

• Le lieu d'édition.

• L'éditeur.

• La collection, entre guillemets ou précédée de l'abréviation : coll.

• La date (l'année) de l'édition, (celle qui se trouve sur la page de titre ou de fin).

• Exemples :

→ [Publication individuelle] : Durkheim Emile (ou E. Durkheim pour les références en notes de bas de page), *De la division du travail social* [1893], Paris, Presse Universitaire de France, Quadrige, Grands textes (coll.), 2004.

→ [Publication collective] : Attias-Donfut Claudine et al (ou C. Attias-Donfut et al pour les références en notes de bas de page), *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 1993.

● **<u>POUR REFERENCER UN ARTICLE DE PERIODIQUE</u>** :

• Auteur(s) de l'article.

• Titre de l'article (entre guillemets, caractères droits)

• Titre du périodique (en italiques)

• Numéro ou tome

• Date de parution (selon la périodicité propre de la revue ou du journal)

• Pages de début et de fin de l'article (facultatif pour les quotidiens).

• Exemple : Mollier Jean-Yves et Sorel Patricia (ou J-Y. Mollier et P. Sorel pour les références en notes de bas de page), « L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France au XIXe et au XXe siècle. Approche bibliographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 126/127, mars 1999, p. 39-59.

● **POUR REFERENCER UNE COMMUNICATION OU UN CHAPITRE D'OUVRAGE COLLECTIF**:

• Auteur(s) de l'article (Nom, prénom, caractères droits)

• Titre de l'article (entre guillemets, caractères droits)

• Préposition « in » (caractères droits)

• Titre de l'ouvrage (en italiques)

• Direction de l'ouvrage (Nom, prénom, caractères droits, suivit de l'abréviation « Dir. » entre parenthèses)

• Numéro ou tome

• Date de parution

• Pages de début et de fin de l'article (facultatif pour les quotidiens).

• Exemples:

→ [Colloque] : Corvol-Dessert Andrée (ou A. Corvol-Dessert pour les références en notes de bas de page), « Les relations hommes et forêts, une forêt périurbaine belge : Soignes » in *La forêt : Enjeux comparés des formes d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisée*, Taabni Mohamed (dir.), Poitiers, MSHS, 2005, p. 18-32.

→ [Chapitre d'ouvrage collectif] : Gotman Anne (ou A. Gotman pour les références en notes de bas de page), « Le présent de l'héritage » in *Patrimoine en folie*, Jeudy Henri Pierre (Dir.), Paris, MSH, 1990, p. 109-125.

● **POUR UNE REFERENCE ELECTRONIQUE** :

• Auteur(s) de l'article.

• Titre de l'article ou document (entre guillemets, caractères droits)

• Nom du site Internet (en italiques)

• Préciser [en ligne]

• Adresse Internet de l'article ou document consulté

• Date de dernière consultation entre parenthèses.

• Exemple: Caron Rosaire (ou R. Caron pour les références en notes de bas de page), "Comment citer un document électronique?", In *Université Laval. Bibliothèque. Site de la Bibliothèque de l'Université Laval*, [En ligne]. http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html (Page consultée le 27 mars 2000).

! LES ARTICLES PUBLIES N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS!

Le comité de rédaction.